



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse
Cunsigliu Economicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE¹
Du Mardi 27 janvier 2026 à 10h
Présentiel (Salle des délibérations – Assemblée de Corse)

Le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse s'est réuni **le mardi 27 janvier 2026, à 10 heures**, en présentiel de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse, pour tenir sa séance plénière, sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI.

Le secrétariat de séance était confié à Madame Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente.

L'ordre du jour était le suivant :

- I- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 16 décembre 2025 ;**
- II- Examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le président du Conseil Exécutif :**

2.1 - Projet d'avis 2026-01 relatif aux Conclusions de l'audit des comptes 2023 de la délégation de service public maritime 2023-2029 ;

2.2 - Projet d'avis 2026-02 relatif aux Modalités de création et de lancement du Service Public de la Donnée et de l'Intelligence Artificielle de la Corse.

III- Point d'étape de l'auto-saisine « Système éducatif ;

IV- Questions diverses.

Étaient présents (40) :

Véronique ACKER-CESARI, Christian ANDREANI, André ANGELETTI, Michèle BARBE, Antoine BATESTINI, Frédéric BENETTI, G r me BOUDA, Pasquale BRASSET, Jean BRIGNOLE, Charles CASABIANCA, Fran ois CASABIANCA, Mathieu CASANOVA, Alexandra CESARI, Hyacinthe CHOURY, Fran oise CIANFARANI, Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI, Jean-Pierre CLEMENTI, Laetitia CUCCHI-GENOVESI, Jean DAL COLLETTI, Xavier D'ORAZIO, Marie-Jeanne FEDI, Bernard FILIPPI, Jean-Pierre GIUDICELLI, Jean-Pierre GODINAT, C cile LIBERATORE-RUGGERI, Denis LUCIANI,

¹ Adopt     l'unanimit 

Jean-Pierre LUCIANI, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, Anthony NAPOLI, Marie-Jeanne NICOLI, Laura NOBILI, Christian NOVELLA, Fabrice OGLIASTRO, Jean-Thomas OLLANDINI, Julie PANTALONI-BARANOVSKY, Pat O'BINE, Pierre-Jean RUBINI, Valérie SALDUCCI, Marie-Josée SALVATORI, Jean-Dominique SUSINI.

Étaient absents et ont donné pouvoir (7) :

Magali CANNAC-PADOVANI (*Pouvoir à Cécile LIBERATORE-RUGGERI*), Nicolas DE PERETTI (*Pouvoir à André ANGELETTI*), Léon GIACOMONI (*Pouvoir à Julie PANTALONI-BARANOVSKY*), René LOTA (*Pouvoir à Jean-Pierre GIUDICELLI*), Jean-Jacques RIUTORT (*Pouvoir à Marie-Josée SALVATORI*), Stefanu VENTURINI (*Pouvoir à Jean-Dominique SUSINI*), Pierre VITALI (*Pouvoir à Antoine BATTESTINI*).

Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du CESEC de Corse salue l'Assemblée et entame son discours d'ouverture de séance :

« Cari culleghi, car'amichi,

Prima di tuttu, lasciatemu di u piacè di ritruvavi oghje tutti qui, è di prigavi una volta di piu pace, saluta e filicità.

Si apre un annu novu.

Un annu chi ci chjama, à a rispunsabilità, à l'impegu,

Nous entamons cette année, comme nous avons terminé la précédente, dans un monde bouleversé, illisible, que l'on ne comprend plus, que la force, l'intimidation, le deal remplacent le droit, un monde dont le fracas semble ne pas pouvoir s'apaiser, et alors que la Corse a été encore une fois endeuillée par un assassinat dès les premiers jours de janvier.

Cette situation dont les raisons et les causes sont identifiées et partagées – il ne semble pas utile d'y revenir, tant nous les avons évoquées tout au long de l'année- suscite légitimement de profondes inquiétudes.

Face à cette complexité et à cette dureté du réel, la tentation du renoncement, du silence ou du repli sur soi pourrait exister. Mais nous ne pouvons nous résoudre ni au silence, ni à l'accoutumance, en tant qu'acteurs du territoire, représentant la société civile dans sa diversité, il est de notre responsabilité de réaffirmer que la paix civile, le respect de chaque vie humaine, la force du dialogue et la vitalité démocratique sont les seuls chemins possibles pour préserver la dignité humaine, la cohésion sociale et pour permettre la construction d'un avenir souhaitable.

Continuer à débattre, à confronter des points de vue différents dans le respect et l'écoute mutuelle n'est pas un exercice accessoire : c'est un acte profondément démocratique. C'est affirmer que l'intelligence collective et la délibération restent des outils essentiels pour comprendre le monde et tenter de l'influencer, car nous ne sommes pas ici, nous ne sommes pas dans la joute électorale mais dans la construction patiente du bien commun et de l'intérêt général.

Et pourtant, vous le savez aujourd'hui l'Assemblée nationale doit voter un texte issu de la commission mixte paritaire (CMP) qui s'est tenue le 20 janvier dernier et qui a validé le principe de rendre les CESER consultatifs, optionnels, au libre choix des régions, qui devait être présenté au Sénat, jeudi prochain, soit jeudi 29 janvier. Mais on a appris hier soir, tardivement, que finalement ce document ne sera présenté à l'Assemblée nationale et au Sénat qu'après les élections municipales, sans confirmation de date.

Cette décision, si elle venait à être confirmée est une alerte démocratique majeure. Elle est d'autant plus préoccupante qu'elle s'inscrit dans un texte relatif à la « simplification de la vie économique », alors même que les CESER ne relèvent ni du champ de la complexité administrative pour les entreprises, ni celui des procédures économiques. Les CESER ne sont pas un obstacle à l'action économique : ils sont au contraire, un espace de dialogue, d'anticipation et de co-construction entre les forces vives d'un territoire. Ils relèvent en particulier en Corse puisque nous sommes inscrits dans le statut de la Corse, du fait régional comme composante constitutive de la collectivité régionale, et non une agence de l'État. L'existence des conseils

consultatifs procède d'un acte fondateur de la décentralisation, fondé sur la reconnaissance du rôle de la société civile organisée dans la fabrique des politiques publiques territoriales.

Donc par rapport à ce projet de loi de la simplification de la vie économique, cette décision qui rendrait les CESER optionnels, ne serait en rien une simplification : elle affaiblirait structurellement la place de la société civile dans les territoires et transformerait un pilier démocratique en simple option politique.

Ce vote revient par ailleurs sur le choix exprimé par l'Assemblée nationale en avril dernier de maintenir les CESER : ce qui témoigne de la grande instabilité institutionnelle que nous connaissons. Cette évolution n'est pas neutre et soulève une question de principe, elle contrevient à l'égalité entre les territoires en instaurant une France à deux vitesses de la démocratie consultative où certains citoyens pourraient se voir privés de toute représentation structurée des corps intermédiaires dans l'élaboration des politiques publiques régionales. En fragilisant ces lieux de concertation, c'est une conception exigeante de la démocratie régionale qui se trouve remise en cause au moment même où le besoin de médiation et d'expression collective n'a jamais été aussi fort.

En ce qui concerne la Corse et pour rappel, le CESEC fait partie intégrante de la Collectivité de Corse : conformément au Statut de la Corse, et selon la formule de Jean BIANCUCCI désormais consacrée : « toucher au CESEC de Corse, c'est toucher au Statut de la Corse » ; nous ne sommes pas concernés car cela, demanderait une consultation préalable de l'Assemblée de Corse.

Néanmoins, et dans un souci de solidarité avec l'ensemble des CESER au niveau national, nous avons saisi les parlementaires corses ainsi que la Présidente de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse pour qu'ils manifestent leur soutien et qu'ils soient vigilants quant au maintien du statut de la Corse, et donc du CESEC de Corse. Si une évolution était souhaitée par la puissance publique, cela ne pourrait être traité -pour être cohérent- que dans la future loi de décentralisation annoncée par le premier ministre et réclamée par l'ARF.

Nous avons une Assemblée Générale de CESER de France jeudi, je vous tiendrais bien sur informés des suites qui seront données à cette proposition.

Par ailleurs malgré l'annonce de la suspension des sessions de l'Assemblée de Corse en février et mars, en raison des élections municipales, nous aurons sans doute quelques avis à élaborer sur saisine via la commission permanente, et nous mettrons surtout ce temps à profit pour travailler de manière plus approfondie les thèmes retenus pour la révision du Padduc, par exemple, pour étudier le document Corsica Pruspettiva 2050 qui propose 4 scénarii pour l'avenir de la Corse (pour mémoire, la Présidente de l'Assemblée de Corse viendra nous présenter ce document début février, afin que nous puissions en débattre), tout en poursuivant les auto-saisines et les travaux spécifiques en commission. Rappelons que les travaux menés par les commissions ne sont pas des auto-saisines, mais que leur but est d'être brèves et concrètes en donnant des propositions opérationnelles.

Au niveau national, les débats sur l'autonomie et la décentralisation ont atteint un point de bascule. En 2026, nous ne sommes plus au temps des promesses, mais à celui des actes. La Corse n'est pas un dossier administratif, c'est une réalité vivante qui demande simplement les outils et les moyens de sa survie et de son épanouissement.

Nous avons l'espoir qu'en 2026, un nouveau pacte fiscal et budgétaire soit conclu avec l'Etat, et que nous puissions dans nos travaux, contribuer à bâtir un contrat social renouvelé. Quelque soient les domaines abordés dans les travaux, il est toujours question des mêmes thèmes : droit à l'émancipation individuelle et collective, un développement juste et solidaire du territoire.

Nous savons bien que nos travaux ne prétendent pas apporter, à eux seuls, des réponses immédiates à toutes les crises contemporaines. Mais ils représentent une petite pierre, modeste et pourtant indispensable, dans l'édifice démocratique.

Une pierre pour éclairer les décisions publiques, pour nourrir et éveiller les consciences et rappeler que l'avenir n'est jamais totalement écrit à l'avance. »

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, **la Présidente** souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers :

- D'abord Fabien MINEO qui bien qu'absent ce jour, vient remplacer Jean-Pierre CLEMENTI dans la succession des syndicats prévue dans l'arrêté de nomination des conseillers ;

- Jean-Pierre CLEMENTI qui remplace Anthony BARTOLI pour la représentation du STC ;
- Et l'accueil d'un nouveau conseiller Anthony NAPOLI qui représente l'U2P, en remplacement de Patrick MIAS.

Puis **la Présidente** demande à Madame la vice-présidente, Marie-Josée SALVATORI de procéder à l'appel des conseillers ; après constatation du quorum (*40 présents* à l'ouverture de séance), **la Présidente**, précise que le CESECC peut valablement délibérer.

1/Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 16 décembre 2025 ;

La Présidente interroge les Conseillers quant à leur prise de connaissance du document.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **La Présidente** soumet le projet de procès-verbal au vote :

Votants : 47

NPAV : 1 (*Christian NOVELLA*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 46

Le procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 16 décembre 2025 est adopté.

2/ Examen des projets relatifs à la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif ;

2.1- Projet d'avis 2026-01 relatif aux Conclusions de l'audit des comptes 2023 de la délégation de service public maritime 2023-2029 ;

Rapporteur Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI pour la commission « Développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi & prospective ».

Madame le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI pour sa présentation et donne la parole aux conseillers.

Jean DAL COLLETTO à titre d'exemple, souligne que ce jour, la Collectivité a dû engager la somme de 500€ pour qu'il puisse effectuer l'aller/retour dans la journée : cela semble disproportionné et il est indispensable de repenser les tarifs car que ce soit en bateau ou en avion, les prix sont devenus prohibitifs. Les compatriotes qu'ils soient résidents ou de la diaspora, compte tenu des compositions de famille, ne peuvent plus se permettre cette dépense.

Hyacinthe CHOURY souhaite relever l'inquiétude quant à l'augmentation des tarifs sur le mètre linéaire s'agissant de l'importation de produits vers la Corse, c'est-à-dire que l'on s'inquiète pour les personnes qui gagnent beaucoup d'argent sur les importations, en revanche, on ne s'inquiète pas des conséquences de cette augmentation, pour l'utilisateur qui doit se rendre sur le Continent, en somme ce pour quoi la délégation de service public a été instituée. Aujourd'hui elle est devenue la subvention de l'importation en Corse, sur le mètre linéaire de marchandises. Or, cette augmentation de tarif ne devrait porter que sur le fret, non sur le passager et cela n'est mentionné nulle part, et mieux encore, ces tarifs devraient être régulés au regard du mètre linéaire de fret.

Frédéric BENETTI rebondit sur le propos de Hyacinthe CHOURY car la problématique est toujours économique : aujourd'hui l'augmentation de la taxe carbone qui impacte les entreprises privées, se fait sur le fret mais aussi sur le passager or l'entreprise privée n'est pas aussi riche que l'on peut le penser et cela se répercutera sur le pouvoir d'achat des habitants en Corse, comme cela est le cas, dès lors que le coût du transport est impacté. Mais aujourd'hui les ETS pénalisent la population, alors que certaines îles ont pu bénéficier d'exonérations, et ce coût va devoir être répercuté, avec comme solution l'indexation de l'enveloppe de continuité territoriale car il est difficile de faire subir les coûts aux habitants ou aux entreprises qui vivent sur l'île et qui rencontrent déjà de nombreuses difficultés. Trivialement, cela reviendrait à dire qu'on a un droit de polluer mais il faut payer, aussi, se pose la question de comment finalement parvenir à payer ? Car malgré une subvention non-indexée depuis 2009, et quémandée chaque année, en sus il faudrait que le fret reste tel qu'il est : on importe des produits par nécessité, parce que l'importation est un besoin et pour équilibrer cette équation l'Etat doit jouer son rôle de protecteur.

La Présidente reconnaît que l'on reste dans l'attente des résultats de ces négociations concernant un moratoire demandé par l'ensemble des élus de Corse au gouvernement par rapport à l'ETS, avec d'autres implications environnementales car la répercussion sur le pouvoir d'achat des Corses et la capacité à se déplacer seront inévitables.

Denis LUCIANI considère que ce problème récurrent peut provenir de mauvaises bases, alors que la législation européenne prévoit que dès lors qu'il y a pénurie d'offres privées, le public doit intervenir pour pallier cette pénurie ; par ailleurs, des importations sont subventionnées, mais la maîtrise des transports est nécessaire *a fortiori* lorsqu'on est dans une logique d'autonomie, associée à une vision globale.

Laetitia CUCCHI-GENOVESI partage l'avis de certains, et observe qu'il y a une double peine, puisque les usagers seront impactés pour plusieurs raisons : en tant que passager mais aussi en tant que consommateur. Cette règle qui date de 2023 n'a pas été anticipée ; l'Etat n'a pas fait ce qu'il faut car certaines îles ont procédé à des échelonnements, avec l'obtention de dérogations, même s'il est évident qu'il faut tendre vers le moins de pollution possible. Elle estime ahurissant que l'Etat français ne défende pas mieux ses territoires insulaires et ses îles au niveau européen, comme cela se fait au niveau d'autres états membres, car manifestement lorsque cela se fait, des dérogations sont obtenues.

La Présidente souscrit à l'absence d'anticipation évoquée et rappelle que le moratoire demandé par les élus de Corse, reste à ce jour sans réponse. A l'instar du propos de Denis LUCIANI, elle intercède en faveur de la nécessité de trouver des solutions qui soient moins impactantes sur l'ensemble des consommateurs et des voyageurs.

Christian NOVELLA signale l'évaluation « Enviro'Score » où la rubrique « santé-environnementale » place la Corse à l'antépénultième position avec 6.0/20. La pollution maritime et les transports y contribuent, ainsi que la centrale du Vazzio, par conséquent les politiques publiques devraient davantage en tenir compte, et ce n'est, pour l'heure, pas le cas.

La Présidente reconnaît que c'est le difficile équilibre à trouver, entre protection de l'environnement et lutte contre la pollution ainsi que la protection des usagers et des consommateurs.

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **La Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 47

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0
Pour : 0

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'**avis 2026-01**.

2.2- Projet d'avis 2025-05 relatif aux Modalités de création et de lancement du Service Public de la Donnée et de l'Intelligence Artificielle de la Corse ;

Rapporteur Denis LUCIANI pour la commission « Politiques environnementales, aménagement, développement des territoires, urbanisme ».

Monsieur le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Denis LUCIANI pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

Gérôme BOUDA absent lors de la commission, estime pour sa part que l'Intelligence Artificielle frugale n'existe pas encore, en outre, au regard de son activité professionnelle, il constate qu'il y a un manque de vision politique autour de ce projet, qui traduit selon lui un déficit d'éthique. Malgré une mise en conformité RGPD, beaucoup de questions demeurent autour de ce projet, notamment sur la culture et la langue, qui ne posent pas la notion de territorialisation de ces communs. De plus, il n'est pas fait état de géolocalisation des données corses.

Denis LUCIANI objecte que cela est mentionné dans le rapport et que lors de la commission, les conseillers ont insisté sur ce point.

Gérôme BOUDA concède que cela est stipulé dans l'avis, toutefois, il cite en exemple les points 17 et 18 qui figurent dans l'annexe, qui traitent du respect des droits d'auteur de nature inaliénables et pour lesquels il sera très compliqué de ne pas intégrer dès le financement du projet, la notion de partage sur des plates-formes communautaires maîtrisées par la Collectivité.

La Présidente considère qu'il ne faut pas trop anticiper, car la vision politique est belle et bien là, puisqu'il s'agit de la création d'un service public de la donnée de l'Intelligence Artificielle corse avec un certain nombre de points qui vont être discutés au sein d'un groupe de travail qui pourra définir contenus et problématiques en sachant que pour l'heure, comme l'a précisé le CESECC, seuls des entreprises et des institutionnels sont associés. Le principe d'un système public de données régionales géolocalisées qui insiste sur la langue représente une démarche vertueuse, même si, bien entendu, il conviendra de donner à cet outil un contenu et une opérationnalité précise.

Jean-Pierre GODINAT constate que tous les Conseillers présents utilisent un système d'exploitation Microsoft, aussi ils sont déjà répertoriés par l'Intelligence Artificielle du logiciel pilote et donc toutes les données dont il est question aujourd'hui, sont déjà intégrées à ce même logiciel, impliquant que de fait, la Collectivité n'est plus souveraine. Par conséquent, il s'interroge sur le moyen de la Collectivité de Corse de se passer de pilote, ou de systèmes d'exploitation à moins qu'elle ne dispose de son propre système d'exploitation ?

Hyacinthe CHOURY rappelle que l'Union Européenne prohibe les outils de Microsoft comme du reste, de tous : les Google Apple Facebook Amazon (GAFA), et recommande l'utilisation d'Unix comme système d'exploitation et de logiciels hors contrôle des GAFA, tant pour la messagerie que pour le reste : aujourd'hui, dans la période de crise internationale, pour se libérer du risque de blocage que pourrait déclencher un hurluberlu, il faut s'en protéger aussi ; il recommande de posséder Linux et des messageries non contrôlées par l'étranger et utiliser du Cloud contrôlé par l'Europe et non les Etats-Unis. Sur la problématique du stockage des données, il est nécessaire de disposer de données publiques, vérifiées, validées, contrôlées et mises à disposition des usages locaux ; Toutefois, l'IA est un thème assez vaste, de mise à disposition d'outils d'IA dédiés à ces

données avec la question des algorithmes à insérer au moteur avec la prise en compte de la pertinence ou la non-pertinence du résultat d'une IA, qui dépend de 3 facteurs :

- 1/Données sur laquelle elle a appris à raisonner ;
- 2/Algorithmes inclus ;
- 3/Capacité de l'utilisateur à utiliser le moteur.

Enfin, la mise à disposition d'un outil bien fait permettra à tous les utilisateurs de pouvoir l'utiliser proprement avec des résultats valables.

Christian NOVELLA admet que jusqu'à présent la Collectivité de Corse utilisait l'Intelligence Artificielle *via* des cabinets d'études, or aujourd'hui l'intérêt de ce dispositif, est que ces données soient corrigées, cela présenterait un atout considérable.

Denis LUCIANI en sa qualité d'utilisateur, précise que l'esprit doit néanmoins se questionner : il indique que la croissance américaine affiche +3% grâce à l'IA. Pour sa part, il juge ces prémices de mise en place de l'outil, initiés par la Collectivité de Corse, intéressants, même s'il conviendra évidemment de corriger, agrémenter et perfectionner.

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 47

NPAV : 0

Abstention : 5 (*Gérôme BOUDA, Jean-Pierre CLEMENTI, Xavier D'ORAZIO, Jean-Pierre GODINAT, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI*)

Contre : 0

Pour : 42

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient **l'avis 2026-02**.

La Présidente informe l'Assemblée que Frédéric BENETTI souhaite faire un point d'étape s'agissant du GT Transports, ce qui ne l'empêchera pas d'effectuer une présentation du pré-rapport à l'occasion d'une prochaine séance plénière .

Frédéric BENETTI ignorait que ce sujet pouvait être sujet à multiples évolutions, notamment l'actualité, mais il lui est indispensable aujourd'hui de concrétiser ce qui a été dit en commission. Aujourd'hui, afin que ce rapport soit livré en substance, il prévoit de s'en tenir à ce qui été établi jusque-là.

Ce rapport qui est quasiment finalisé, sera soumis aux conseillers de la Commission, afin qu'ils puissent le faire évoluer afin qu'il soit présenté rapidement.

Il est proposé de concomitamment, programmer une commission pour entamer la thématique inhérente aux Chemins de Fer de la Corse, avancer sur la rédaction, et réunir une commission inhérente aux transports externes.

D'ores et déjà, 3 constats majeurs ont été mis en évidence :

- Fragilité financière juridique du modèle actuel ;
- Déséquilibres économiques et territoriaux qui l'engendrent ;
- Nécessité d'une réforme progressive et structurée.

Plusieurs pistes d'évolution :

- 1/Sécuriser le modèle actuel ;
- 2/ Renforcer l'intermodalité ;
- 3/ Moderniser les infrastructures portuaires et aéroportuaires ;
- 4/ Intégrer les enjeux environnementaux ;
- 5/ Repenser la gouvernance de la continuité territoriale.

Avec comme principal objectif, celui de sauvegarder le principe de continuité territoriale.

La Présidente remercie Frédéric BENETTI et rappelle la richesse de l'actualité, puisque de nouveau il est question de la compagnie régionale en matière de desserte maritime ; puis elle donne la parole à Denis LUCIANI, afin d'effectuer un point d'étape du GT Système éducatif.

3/ Point d'étape de l'auto-saisine « Système éducatif » ;

Denis LUCIANI initie sa présentation, par les 13 auditions qui ont eu lieu dans un contexte de perspective du statut d'autonomie de la Corse et du transfert d'une partie de la compétence éducative vers la Collectivité de Corse, dans le cadre de ce statut d'autonomie qui serait décliné par la loi organique.

Il rappelle que ces perspectives s'inscrivent depuis les années 1970 par la reconnaissance de l'enseignement de la langue corse, une forte croissance démographique des effectifs scolaires, l'installation de cet enseignement, l'installation de l'enseignement professionnel et une situation de fait et non de droit depuis 2002, par la généralisation de l'enseignement de la langue corse.

La Corse connaît une situation particulière, avec des problèmes de niveaux, sociologiques, de sécurité et d'autres problèmes qui ne se posent pas de la même façon en Corse et ces constats qui ont été dressés ont amené à demander le transfert de la compétence. Par conséquent, devant l'impossibilité juridique de sécuriser l'enseignement de la langue corse et la remise en cause de certaines mesures soit à la faveur de l'article 2 de la constitution, soit à la faveur de réformes, comme celle du baccalauréat qui va impacter l'enseignement de la langue corse et remettre en cause le dispositif en place, ce transfert de compétence a été sollicité.

Au terme de ces auditions où de nombreuses personnalités ont été entendues dont :

- Michel BARAT, ancien recteur de Corse,
- Jean-Marie ARRIGHI, ancien inspecteur pédagogique en charge de la langue corse,

Mais aussi les syndicats et d'autres acteurs qui ne sont pas en Corse, soit dans les territoires d'outre-mer ou dans des régions d'Europe (Catalogne, Sardaigne ou Italie) où des comparaisons ont été effectuées afin d'appréhender les différents systèmes éducatifs.

La Corse représente 47 000 élèves et 5000 personnels avec un budget de 370 M€, ces données de bases indiquent qu'aujourd'hui le système éducatif n'est pas maîtrisé, d'une part à partir de l'article 2 de la constitution qui reconnaît que la langue de la République est le français.

A titre d'exemple, il cite le Trentino en Italie où la langue est reconnue dans le statut et les enseignants sont nommés par le ministère de l'enseignement et où le bi ou le trilinguisme est reconnu.

Alors que la Corse est dans l'impossibilité de maîtriser cet outil, impliquant par exemple que l'enseignement immersif (après avoir auditionné Joseph TURCHINI pour Scola Corsa) est sans cesse remis en cause, qu'il soit associatif avec Scola Corsa ou dans le public : de ce fait, cela place la Corse dans une insécurité juridique.

Parmi les pistes abordées :

- Commission d'adaptation des programmes : qui existe en Polynésie française, permet de resituer dans le contexte géographique, historique, linguistique de l'île, l'enseignement avec une adaptation qui se fait par cette commission en lien avec le ministère ;
- Transfert de certaines compétences (évoquées notamment en termes d'enseignement professionnel, qui a connu un grand développement malgré les problématiques rencontrées en termes financiers notamment, et qui reste dans plusieurs régions d'Europe, à la charge de la Région) ;
- Transfert des personnels (évoqués avec les syndicats, qui ont montré quelques inquiétudes de statut, quant à la structure générale de l'enseignement avec toutefois, l'exemple des personnels ATOS qui sont désormais dans la norme sans aucune remise en cause. En outre, s'est également posée la question de l'appartenance au statut de la fonction publique qui

pourrait être territoriale. Ce transfert concernerait 5000 personnes notamment des personnels administratifs, suivi d'une graduation entre le 1^{er} et le 2nd degré.

Ce transfert de personnel de manière graduée et partielle, se fait avec transfert de la compétence financière au choix, soit par dotation ou par fiscalité, compte tenu que ce dernier semble représenter la solution la plus pérenne, à l'instar de ce qui se fait en Italie avec la « legge d'autonomia differenziata », où certaines régions sont à statut normal et d'autres (5) à statut spécial (Sicile, Sardaigne, Val d'Aoste, Trentino et Frioul). Evidemment, il n'y aurait pas de transfert sans transfert de fiscalité.

La réponse du Recteur de l'Académie de Corse est dans l'état actuel, attendue, à l'aune du plan Scola Corsa 2030 mis en place par le rectorat qui prévoit d'instaurer l'enseignement du Corse comme savoir fondamental avec développement des sites immersifs (malgré l'insécurité juridique qui pèse sur ces sites) mais aussi l'ouverture méditerranéenne :

☞ d'une part le Traité du Quirinal entre la France et l'Italie, qui permet dans son article 8, des possibilités de collaboration au niveau du système éducatif ;

☞ et d'autre part le protocole de coopération signé le 23 janvier dernier à Bonifacio, entre le Recteur de Corse et l'Uffiziu Scolare di Sardegna (qui est l'équivalent du Rectorat), qui a intégré des échanges au niveau de la langue corse et la langue galluraise. Ce protocole intègre la dimension linguistique de la langue corse et de la langue sarde dans les échanges. Cette dimension méditerranéenne est nouvelle, c'est une dimension juridique très importante qui permet des ouvertures et qui permet d'insérer la langue corse dans son espace naturel notamment celui qui était le sien jusqu'au XIX^{ème} siècle.

Enfin, pour parachever ces travaux, il semblerait utile d'organiser un échange avec le Groupe de travail Ruralités, qui constitue une dimension essentielle de l'enseignement de la langue corse, qui doit être intégrée dans les possibilités de transfert de la compétence éducative.

Il reste aujourd'hui 4 ou 5 auditions, en comptant celle de l'île de Malte qui compte 37 communes, avec 450 000 habitants, qui est trilingue (Français, Maltais et l'Italien) avec notamment 30 000 étudiants et où l'éducation est une grande réussite.

La Présidente remercie Denis LUCIANI pour cette présentation et s'enquiert d'une date de remise du rapport définitif.

Denis LUCIANI confirme que l'auto-saisine sera terminée courant 1^{er} semestre.

La Présidente considère qu'au regard de l'activité qui est pressentie pour être moindre en raison des calendriers électoraux, la réflexion sur l'avancée constitutionnelle et notamment les apports s'agissant de la future loi organique, pourront être initiés.

François CASABIANCA se questionne quant au rapport transmis pour information relatif au calendrier scolaire, qu'il estime pour sa part satisfaisant notamment au regard des différentes concertations des parties prenantes, et constate pour sa part un changement de pratiques notable, probablement sur l'impulsion du Recteur de Corse. Par ailleurs, concernant le GT Ruralités, il convient de traduire chaque enjeu comme les transports ou l'éducation, en condition de vie des populations rurales.

La Présidente revient sur le rapport soumis pour information inhérent au calendrier scolaire, et indique qu'une poursuite de la concertation est prévue pour cette année, puisque le Conseil représenté par Jean-Pierre LUCIANI est associé à ce processus de concertation vertueux. En outre, les 3 auto-saisines présentent des points de convergence et il conviendra de trouver une transversalité.

Denis LUCIANI confirme avoir participé au titre de l'Associu di Parenti Corsi (APC) aux réunions de concertation, et à ce titre, il réfute valider le document calendaire, car cela ne correspond pas aux attentes poursuivies par l'APC depuis des années, tant en termes de dates, de commémorations, du volume des vacances, d'aléas climatiques...malgré les concertations incontestables avec le Recteur de Corse. Néanmoins, il ne faut pas oublier qu'il a failli partir, donc cet édifice peut à tout moment s'effondrer. Par conséquent, ce transfert de compétence est

fondamental et permettra de sécuriser et de structurer ce qui sera le projet collectif de la Corse autonome. Enfin, la Ruralité est une donnée essentielle, un élément constituant, et la situation dérogatoire dans laquelle se trouve la Corse doit être envisagée autrement.

Jean DAL COLLETO souhaitait aborder la question de la désaffection du nombre d'élèves en langue corse, au collège, au lycée et à l'Université, aussi que peut-il être fait pour remédier à cette situation ? En outre, concernant l'enseignement de la langue corse dans les établissements privés sous contrat avec l'Etat, il souligne que chaque lycéen en classe de Terminale, a obligation de s'inscrire au CNED -alors que deux enseignants dispensent la formation- pour pouvoir envisager l'option langue corse, et se trouve ainsi dans l'obligation de déboursier 400€.

Denis LUCIANI répond que même à l'Université, la désaffection est constatée alors qu'il s'agit de la ressource : deux problèmes s'entrechoquent, d'abord le problème démographique de plus en plus important, mais aussi l'encadrement de la langue qui est de plus en plus incitatif avec des difficultés du type de celle instaurée par Parcoursup qui ne projette la langue corse, seulement pour l'enseignement. L'ouverture sur les autres régions méditerranéennes est d'autant plus pertinente que s'agissant par exemple, des programmes européens, lors des échanges ou négociations, il est indispensable de pouvoir communiquer : il est nécessaire de s'insérer dans un environnement linguistique.

Cécile LIBERATORE-RUGGERI confirme ce propos et relate qu'au sein du laboratoire UMR-Lisa dont elle fait partie, il y a de moins en moins d'étudiants en recherche culture et langue et cela aura aussi de grosses répercussions. Néanmoins, pour faire preuve d'optimisme il est bon de préciser qu'il y a 12 inscrits en licence, peut-être que la moitié poursuivra en master 1 ou master 2 en stipulant que la majorité de ces inscrits sont étrangers : marocains, portugais et sénégalais.

La Présidente remercie tous les intervenants, et considère que cette problématique très importante sera traitée dans le rapport définitif sans entrer dans le débat de cette question aujourd'hui.

Gérôme BOUDA souligne que depuis des années il y a des formations destinées aux journalistes bilingues, pour lesquelles du reste, il intervient en master 1^{ère} année, selon lui, il revient à tous de faire que collectivement, la langue corse soit véhiculée. Dans ce droit fil, ces journalistes bilingues doivent être rémunérés pour faire du bilinguisme, les réalisateurs de la même façon, doivent effectuer de la création en langue corse afin que tous tendent vers une capacité de projection de la langue corse pour une véritable stratégie de transversalité de la langue.

Denis LUCIANI conclut qu'il s'agit-là du problème de la ressource lui-même constitué par la carence d'enseignant, qui sont de moins en moins nombreux. Toutefois, le militantisme et la nécessité économique doivent faire émerger la langue comme une ouverture sur notre environnement proche, qui permettra la projection et l'intégration au projet scolaire.

La Présidente souhaite rappeler les travaux menés en commission, notamment :

- celle organisée par Julie PANTALONI-BARANOVSKY afin de retravailler sur la question des personnes âgées, suite au travail engagé par le rapport « Invichjà in casa soia »
- Celui mené par André ANGELETTI sur la question du pastoralisme ;
- Et enfin celui mené par Hyacinthe CHOURY par la commission « Précarité-solidarités » sur la question de la grande pauvreté et grande précarité quant à l'éventualité de proposer des fiches - actions

En outre, **la Présidente** poursuit sur le rapport relatif au calendrier scolaire qui a été transmis pour information, qui va du reste faire l'objet d'une réunion de travail par le GT Système éducatif ; de plus, un rapport inhérent à l'état d'avancement du CHU -qui au regard de l'importance du sujet- a été soumis et pourrait éventuellement voir se tenir une commission pour apporter une contribution complémentaire. Enfin, un rapport relatif à la langue corse devait être transmis, et il semblerait que

cela se fasse dans la semaine suivante, de la même façon que le rapport « Corsica Pruspettiva » sur lequel un travail de réflexion et d'analyse et de propositions sera à effectuer.

La Présidente précise qu'Hélène DUBREUIL-VECCHI et Michèle BARBE auraient dû participer aux travaux préparatoires du Plan Territorial d'Action d'Education à l'Environnement et au Développement Durable, elles ont cependant été empêchées ; nonobstant, ce travail va se poursuivre et le Conseil y participera de manière active.

Jean-Pierre LUCIANI souhaite préciser au sujet de la langue corse, qu'il a représenté le CESECC -Jean-Pierre GODINAT n'a malheureusement pas pu y assister- la veille à Corte lors de l'installation du comité de pilotage du dispositif « Paesi è Cita immersivi », pour lequel 11 communes (7 en Haute-Corse et 4 en Corse-du-Sud) ont répondu à l'appel à manifestation. Une prochaine réunion se tiendra le mois prochain, afin de définir de quelle manière le travail va être mis en œuvre, mais aussi quels seront les objectifs de ce comité de pilotage.

La Présidente ajoute que le rapport qui devait présenter la proposition d'avoir recours à l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble, pour accompagner la conseillère exécutive en charge de la Culture pour l'élaboration d'une nouvelle feuille de route, déclinée à travers le règlement des aides, a été reporté ; mais cela n'empêchera pas la commission « Azzione culturale » élargie aux conseillers intéressés par ce sujet, de réfléchir en amont de cette réflexion globale sur des ajustements qui devraient être apportés au règlement des aides, dont les dysfonctionnements ont été soulignés par de nombreuses notes. D'ores et déjà, la conseillère exécutive a validé le principe d'une réunion, lors de laquelle il lui sera présentée une note circonstanciée afin de lui proposer les modifications souhaitées.

Enfin, **la Présidente** souhaite effectuer une mise au point car le Conseil est un lieu de débats et d'échanges, où tous les points de vue s'expriment et où l'objectif est de trouver sinon un consensus, au moins des points d'équilibre, elle-même s'attachant à ce que toutes les expressions soient entendues. Par conséquent, elle a été surprise de recevoir l'explication de vote de François CASABIANCA, même s'il est légitime d'envoyer ses explications, s'agissant de la motion inhérente à la lutte contre Dermatose Nodulaire Contagieuse, votée lors de la dernière réunion plénière. Or, ce qui semble difficilement acceptable est la remise en cause de la crédibilité du CESECC en citant le propos de François CASABIANCA *in extenso*, soit « une bévue et un manque de rigueur et de vigilance ». Effectivement il y a probablement des compétences, des expériences et des pratiques diverses, c'est ce qui fait du reste, l'intérêt de cette assemblée, pouvoir croiser et échanger, sans aucune suprématie des « sachants » au regard de ceux qui seraient « des acteurs de terrain » : c'est ce qui enrichit le débat, et cela permet d'avoir des positions partagées et originales et d'effectuer des propositions pour améliorer les politiques publiques. En l'occurrence, il y a eu une motion, et lors de la réunion plénière, il a été possible à François CASABIANCA d'exposer ses arguments, même si ceux-ci n'ont pas été pris en compte, la motion a malgré cela été votée et validée. Aussi, sauf à faire un déni de démocratie, il convient de considérer que c'est une expression de la société civile, clôturant ainsi le débat. Enfin, elle considère que donner des explications de vote et nourrir le débat est essentiel, en revanche mettre en doute la capacité à produire des données ou des rapports crédibles en est une autre.

Hyacinthe CHOURY porte à la connaissance des Conseillers la teneur de la dernière réunion de la commission « Précarité-Solidarités » qui s'est tenue le 22 janvier dernier, au cours de laquelle la manière dont le CESECC pourrait contribuer à la réflexion globale à la problématique de la précarité sur l'île, de son accroissement inquiétant et enfin de ce qu'il faudra faire pour la combattre et la faire reculer. Il a donc été prévu que dans les mois qui viennent, en raison de la baisse d'activité liée aux échéances municipales, la commission « Précarité-solidarités » se réunisse afin de mettre en œuvre cette réflexion. Aussi, il fait lecture de ce qui a été décidé, qui reprend les discussions qui se sont tenues en réunion et en groupe de travail restreint.

« Le CESECC a constaté plusieurs fois, que ni le plan de lutte contre la pauvreté, lancé en 2018 par la Collectivité ni les politiques sociales de l'Etat, n'ont permis de faire reculer la pauvreté en Corse. Les associations de solidarité qui luttent au quotidien contre les conséquences de cette pauvreté constatent au contraire une aggravation.

Le CESECC est conscient des difficultés qu'elles rencontrent avec les baisses de financements publics qu'elles subissent.

Le CESECC se réjouit que la Collectivité de Corse ait prévu d'organiser une nouvelle conférence sociale et souhaite qu'elle soit l'occasion d'engager une concertation avec les services de l'Etat, et les organismes (employeurs, syndicats et associations œuvrant dans le secteur) pour élaborer un plan ambitieux non seulement pour lutter contre la pauvreté, mais destiné à la faire régresser sur notre territoire, en s'attaquant à ses causes profondes et à définir les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Le CESECC recommande de ne pas limiter la réflexion sur ce plan, aux seuls périmètres des règlements en vigueur qui ont montré leur limite voire leur inadaptation : il propose d'envisager le recours le plus fréquent possible au droit à l'expérimentation pour s'adapter aux conditions contraintes observées en Corse.

Ce plan devrait notamment viser à permettre aux habitants de vivre dignement de leur travail et notamment développer les installations agricoles, créer un statut de saisonnier, créer les solutions pour fidéliser les travailleurs résidents, en luttant contre le dumping social, lutter contre les manquements aux codes et conventions collectives... etc

- Favoriser la production locale, notamment alimentaire par rapport à l'importation ;
- Permettre à chacun d'avoir un logement adapté à sa situation financière, familiale, et de santé et notamment aux plus vulnérables, dont les femmes victimes de violence, les mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance, les jeunes majeurs en difficulté -dont certains étudiants-, les personnes âgées ou handicapées, les immigrés fuyant la guerre, les catastrophes ou la misère ;
- Simplifier le traitement des aides sociales, par exemple faciliter l'accès, lutter contre le non-recours, créer un service d'intermédiation entre organismes, permettre aux associations de jouer leurs rôles, en assurant leur financement.

La commission « Précarité-solidarités » a donc prévu :

- d'engager un travail en vue d'élaborer une contribution du CESECC en ce sens, basée sur un recensement des propositions déjà formulées dans ses rapports d'autos-saisines : « Cambià u campà », « Campà bè in casa soia », « Manghja nustrale » ;
- La reprise des propositions énoncées par la Coordination de Lutte contre les Exclusions (CLE) qui regroupe 10 associations de solidarité, dans sa lettre ouverte aux candidats aux élections municipales, qui reprend également celle du collectif « Ghjuventu di manca » et celle du Secours Populaire ;
- des rencontres sur le terrain avec des associations ;
- les réunions de la commission en février et mars pour travailler sur des rapports d'étapes ;
- enfin un séminaire du CESECC pourrait finaliser cette contribution, et pourrait être prévu juste avant la tenue de la réunion de la Conférence sociale. »

La Présidente remercie Hyacinthe CHOURY et précise qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle auto-saisine, mais d'un travail inscrit dans une durée brève assorti de propositions concrètes, la mention de la Conférence sociale qui même si elle n'est pas totalement adaptée aux attentes, devrait se réunir après les élections municipales. Par conséquent le travail qui pourrait être élaboré au cours des deux prochains mois, pourrait venir nourrir la position du CESECC et peut-être un séminaire spécifique sur ces questions pourra être envisagé.

4/ Questions diverses

Christian NOVELLA déclare avoir été absent lors de la dernière plénière, et souhaite revenir sur l'explication de vote fournie par François CASABIANCA, indiquant en premier lieu que celle-ci

n'ayant pas été transmise à la Collectivité de Corse est restée de fait, interne au Conseil. De plus, la procédure de dépôt d'une motion devrait prévoir -sauf évènement spécial de dernière minute- un délai de 24 ou 48 heures, afin de pouvoir en discuter. Enfin, de façon générale en Corse, les comités de scientifiques ne sont que très peu écoutés aussi, le CESECC devrait être vigilant sur des détails techniques : par conséquent, le dépôt des motions à l'avance pourrait éviter ce genre de désagrément.

La Présidente rappelle le règlement intérieur du CESECC prévoit qu'une motion peut être déposée jusqu'à 1 heure avant, puisque le principe même est de réagir à une certaine urgence, toutefois cette disposition pourra être modifiée si besoin. Par ailleurs, il y a eu le temps du débat donc, par conséquent il y a bien eu la capacité à convaincre et le CESECC ne constitue pas une instance universitaire, et l'erreur peut parfois être de mise, dans un consensus trouvé de positions différentes sur un sujet qui alerte particulièrement et là, il s'agissait de l'inquiétude du milieu agricole.

En définitive, il y a eu le temps du débat, le temps de l'expression des arguments qui n'ont pas convaincu puisque François CASABIANCA avait proposé un amendement qui a été pris en compte – un emploi du conditionnel « pourrait » au lieu d'un présent « peut » - et n'a donc pas été brimé et a pu s'exprimer, or une majorité de personnes a voté la motion en l'état et sauf à considérer que la tyrannie de la majorité n'est pas juste, mais il faudrait réformer le fonctionnement de la démocratie. Par conséquent, ce texte a été voté et le débat est clos. Il est légitime voire nécessaire que des explications de vote soient effectuées et même qu'elles soient discutées, mais ce qui est contestable et difficilement acceptable aujourd'hui, est ce qui consiste à écrire : *« J'estime que sur de tels sujets, le CESECC se devrait être rigoureux et vigilant de façon à éviter de telles bévues, qui affectent sa crédibilité. »* : la bévue est une option majoritaire et la décrédibilisation viendrait du fait que serait opposée, la science et les acteurs de terrain, ce n'est pas recevable. Aussi, rien n'empêche l'expression de chacun, le débat d'idées et l'échange d'arguments avec un vote à la clé, clôturant ainsi le débat.

Gérôme BOUDA s'enquiert de la valeur juridique du « considérant » d'un avis du CESECC, au regard de l'explication de François CASABIANCA au cours de laquelle il juge le premier considérant, fallacieux.

La Présidente invoque qu'une motion constitue un document d'alerte, mais n'est en rien opposable et donc sans valeur juridique.

André ANGELETTI s'exprime en qualité de conseiller à l'origine de la motion, et rappelle que dans cet hémicycle il n'est pas de coutume de remettre en cause un vote, où chacun s'exprime selon, ses idées, sa volonté, le sujet... compte tenu que finalement tout demeure attaquant dans l'esprit. Il considère le terme « fallacieux » exprimé dans le courrier de François CASABIANCA, exagéré et souhaite insister sur plusieurs choses : d'abord il y a deux cas de suspicion de dermatose en Corse, 1 localisé en Haute-Corse et 1 localisé en Corse-du-Sud sur sa propre exploitation. Il explique avoir reçu un arrêté préfectoral d'une manière explicite, contraignante avec des idées définies sur le suivi de l'exploitation et qui s'est avéré bloquant pour le reste de l'exploitation. L'administration a décidé (*via* la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt -DRAAF) de la vaccination, mais les vaccins présentaient une date limite qui avait été dépassée. Ces deux suspicions ont été levées presque 1 mois après les contrôles, soit quasiment 2 mois de blocage pour une exploitation. Enfin, pour conclure, il estime que la méthode frontale de François CASABIANCA n'a pas lieu d'être car le dialogue doit constituer la priorité de l'action du Conseil, et même s'il ne fait aucune attaque personnelle contre François CASABIANCA, il insiste sur le fait de ne pas souscrire à cette démarche.

La Présidente remercie André ANGELETTI d'avoir donné quelques précisions sur cette motion car même si elle ne souhaitait pas engager de polémique, il était indispensable de préciser le fonctionnement du Conseil, et assurer qu'il était difficile de remettre en cause la manière de valider les documents : cette motion avait été votée par 47 conseillers sur 51 présents, probablement était-

elle par certains côtés, erronée, néanmoins, elle a été adoptée générant la clôture des débats. Aussi, elle souscrit à une explication de vote mais en aucun cas, elle ne valide, la remise en cause de la crédibilité du CESECC en fonction des bévues qui pourraient être faites, par rapport à des personnes, en interne qui seraient plus habilitées à donner la vérité : la méthode et la conclusion apportée sont difficilement acceptables.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI indique prendre connaissance du courrier adressé par François CASABIANCA tardivement et déclare ne pas être tout à fait d'accord car dès lors que l'on dispose de l'avis d'un spécialiste des virus qui se prononce, malgré le vote survenu il est parfaitement entendable de proposer une motion pour corriger le vote initial.

La Présidente considère que se lancer dans la question du statut de la vérité, ne serait pas chose aisée et cela risquerait de mobiliser un temps long, parce que cela est très compliqué ; en effet, la proposition qui aurait pu être faite de discuter était parfaitement compréhensible, or ce qui est discuté encore une fois, relève des conclusions et la façon de considérer qu'en effet, parce que l'on a un vote majoritaire sur quelque chose qui serait considéré comme étant une bévue, en perdant en crédibilité ce qui remet en cause, tel un déni de démocratie, le vote de 47 personnes sur 51.

Jean BRIGNOLE estime pour sa part, qu'il aurait fallu de pas enchérir sur la réponse de François CASABIANCA au regard de ses arguments, car même si l'on peut s'offusquer de la méthode, bien que lui ne s'en offusque pas, il juge que le Conseil est une structure vivante qui peut détenir des vérités un jour et des contre-vérités le lendemain. En outre, puisqu'il faut s'attacher à la méthode, il convient de s'attacher à tout : les rappels à l'ordre qui surviennent en commission devraient cesser, les prises de parole inévitables constituent aussi une certaine méthode discutée. Aussi il peut comprendre François CASABIANCA dont c'est le domaine, car bien que pour sa part il n'oppose pas la Recherche qui est en avance sur les acteurs du terrain, aux acteurs du terrain qui sont souvent en avance sur la Recherche, au regard de ce qu'ils vivent chaque jour. Aujourd'hui cette polémique est stérile, il y a eu en effet une explication de vote qui indique l'éventualité d'une erreur, et il est important que l'intéressé en sa qualité de chercheur puisse l'affirmer, et expliquer son vote en défaveur *a posteriori*.

La Présidente réfute totalement avoir cherché la polémique, en témoigne son propos initial puisqu'elle indique que les explications de vote sont les bienvenues, cependant les motivations « manque de rigueur », « manque de vigilance », « non crédibles », et enfin « plus attentif aux compétences en interne » sont claires alors que les compétences en interne sont partagées, il n'y a pas de compétence de « sachant » et d'autres « d'acteurs de terrain » et l'échelle du Conseil est de mettre ces compétences en commun et d'en débattre. Effectivement, il peut arriver que certains propos ne soient pas tout à fait justes, mais validés par la majorité et qu'une explication de vote avec un nouveau débat dans des conditions à définir, intervienne ; toutefois, cela ne peut pas se dérouler chaque fois. Il ne s'agit pas de la proposition d'un travail universitaire et de vérité dans tous les domaines, mais dans l'échange et le débat de points de vue qui ne sont pas toujours convergents, de pratiques et de vision différentes et la richesse du Conseil consiste justement à les mettre en commun pour en tirer des points de vue originaux et des solutions concrètes, qui parfois peut-être peuvent se révéler pas tout à fait justes. Mais il ne s'agit en rien d'une polémique et une explication de vote est permise voire encouragée, en revanche en sa qualité de présidente d'une institution elle ne souhaite pas que l'on dise que cette même institution n'est ni rigoureuse, ni vigilante et commet des bévues.

Jean BRIGNOLE souhaite terminer son propos et disant qu'il ne s'offusque pas qu'on lui ait coupé la parole car il n'avait pas terminé.

Denis LUCIANI argue que personne ne peut être spécialiste de tout et le propre du politique est d'écouter et de se faire une opinion, afin de prendre une décision. A ce titre, il cite en exemple, le rapport sur le raccordement de la Corse par les câbles sous-marins, alors que pourtant peu de

conseillers peuvent se prévaloir d'être des spécialistes en la matière, pourtant des avis sont produits et donnés après avoir écouté des spécialistes. Il est évidemment permis de se tromper et à l'instar du propos de la Présidente, ce qui est important est d'écouter les avis car personne ne détient la vérité absolue.

Jean-Dominique SUSINI pour sa part observe sur la forme, qu'il y a eu débat, puis vote, le principe de la démocratie est respecté et comme tout principe démocratique il est possible de se tromper. A titre personnel, il s'étonne que quiconque se prévale de détenir la vérité, par conséquent faire le reproche de ne pas être assez au fait et concomitamment faire le reproche de se tromper reviendrait quasiment à finalement reprocher un manque d'intelligence : un peu de recul sur la situation serait nécessaire.

Véronique ACKER-CESARI considère que la démocratie n'est pas le consensus, mais le fait de faire valoir ses opinions et avoir la capacité de les exprimer en toutes circonstances. Alors il est vrai que des votes expriment une position majoritaire qui peut évoluer dans le temps, pour autant ceux qui ne se reconnaissent pas dans cette majorité sans remettre en cause les décisions, peuvent exprimer leur désaccord y compris sur les fonctionnements institutionnels, sinon il n'y aurait pas de vie démocratique : c'est la liberté individuelle, c'est le respect de chacun dans l'expression de ses convictions et ici, personne n'a de leçon de démocratie à qui que ce soit.

La Présidente confirme que toute démocratie se construit dans un dissensus et toutes les positions sont bonnes à écouter, à entendre et le principe selon lequel, chacun a le droit de s'exprimer est parfaitement respecté dans cette instance. Or si on l'on veut remettre en question un fonctionnement, cela peut se discuter, parce qu'en réalité un débat est toujours bienvenu en cas d'explication de vote mais une contestation de l'exigence qui manquerait reste tout de même problématique.

La Présidente remercie l'ensemble des Conseillers pour leur attention, participation, leur engagement dans les débats et souligne la qualité du travail de tous : Conseillers, équipe administrative ainsi que les régisseurs du Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse, avant de clore les débats et lever la séance à 12h50.